

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.10.2024

L'an deux mil vingt-quatre le trente octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT CLAIR DE HALOUZE, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire de la commune de Saint Clair de Halouze.

PRESENTS

Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire,
Mesdames Nathalie GUITTON, Marjorie POTTIER, adjointes.
Monsieur Christophe AMICE, Adjoint.
Madame Armelle ROUSIER conseillère.
Messieurs Richard PROVOST et Arnaud PILARD, conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS

Marion SIMON – Angélique LAURENT (Procuration à Nathalie GUITTON) – Michel PRINGAULT (Procuration à Jean-Luc CHAMPIN).

ABSENTS

Madame Aude DOUCHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Armelle ROUSIER.

* * *

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20 H 21.

1 - REMPLACEMENT CHAUDIÈRE LOGEMENT COMMUNAL - DEVIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la chaudière gaz est tombée en panne dans le logement communal situé 2 rue de l'Orient.

Les locataires qui habitent ce logement sont sans eau chaude et le chauffage fonctionne au minimum grâce à une solution provisoire.

Aucune solution de réparation n'a pu être trouvée, la chaudière étant en fin de vie.

Il est donc proposé au conseil municipal de remplacer cette chaudière au plus vite et d'accepter le devis de l'entreprise BELLOIR d'un montant de 5 553.60 € TTC (remplacement et installation).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise BELLOIR pour le remplacement de la chaudière gaz du logement communal pour un total de 5 553.60 € TTC.

Séance close à 20h36.

Suivent les signatures du PV de la séance du 30 octobre 2024.